



## Brève :

### Création du Forum sur la Justice

Bruxelles, le 29 février 2008

Le vice-président de la Commission européenne Franco Frattini vient d'annoncer le 5 février 2008, le lancement imminent d'un projet unique et novateur: **le "Forum sur la Justice"**. Attendu pour le 15 avril 2008, ce forum rassemblera en son sein les différents praticiens qui interviennent dans les procédures légales et judiciaires. Le « Forum sur la justice » complètera les structures existantes et éclairera les travaux de la Commission relatifs aux politiques et aux pratiques dans le domaine de la justice. La communication de la Commission à ce sujet se trouve à l'adresse suivante : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0038:FIN:FR:PDF>

Les notariats européens se félicitent de figurer parmi les participants du forum par le biais du Réseau notarial européen (RNE). Me Bolás, président du Conseil des Notariats de l'Union Européenne (CNUE) a ainsi déclaré : « *La mise en place de ce forum est une excellente initiative. C'est une motivation supplémentaire, pour le RNE et ses membres de 22 pays européens, de participer activement au développement de l'espace juridique et judiciaire européen dans les domaines qui intéressent la pratique notariale. Les citoyens et les entreprises européens profiteront des résultats de ces travaux, qui faciliteront les transactions transfrontalières* ».

#### **Le CNUE en bref :**

*Le Conseil des Notariats de l'Union Européenne (CNUE) est un organisme officiel et représentatif de la profession notariale auprès des institutions européennes. Porte-parole de la profession, il exprime les décisions communes de ses membres auprès des instances de l'Union européenne.*

*Le Conseil des Notariats de l'Union européenne (CNUE) regroupe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, 21 organisations notariales de l'Union européenne : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, l'Espagne, l'Estonie, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, Le Grand-Duché de Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie. La Croatie bénéficie quant à elle du statut d'observateur.*

*Les notariats européens sont représentés au sein du CNUE par les présidents des organismes nationaux du notariat. Le CNUE est placé sous l'autorité d'un Président, porte-parole du CNUE, qui exerce ses fonctions pendant une durée d'un an.*

*Le CNUE, basé à Bruxelles, est une ASBL (Association sans but lucratif) de droit belge.*

\*\*\*